

Bulletin d'inscription

- Nom Prénom
- Adresse
.....
- Téléphone
- Email
- Je participe au concours Balcon fleuri
 Trottoir fleuri
 Jardin particulier
- Thème choisi par le candidat

A retourner avant le 15 mai 2023

jardins@talence.fr

Ou

Service Environnement et Paysage
84 rue Camille Pelletan
33400 TALENCE

(Entourer le concours choisi)

Les photographies des jardins ne seront utilisées que pour le concours et pourront également être diffusées dans le journal municipal ou sur le site de la Ville / réseaux sociaux

J'autorise la publication des photos de mon espace jardin, façade

« Les informations recueillies dans le présent formulaire seront utilisées uniquement dans le cadre de ce concours, et seront supprimées au bout d'un mois après la remise des récompenses, conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement au traitement de vos données. »

1: Composition du Jury

Placé sous la présidence de Monsieur le Maire, le jury est composé de l'adjointe aux Espaces Verts, de membres de la Maison du développement Durable et du service Environnement et Paysage. Il est chargé d'établir le classement des participants selon les critères de sélection définis. Tout membre du jury ne peut pas se présenter au concours en tant que participant. Le jury effectuera un seul passage, entre le 15 mai et le 1^{er} juillet, afin de valider les résultats.

2 : Déroulement du concours

- ✓ Le jury établit un classement dans chacune des 3 catégories
- ✓ Les visites du jury resteront volontairement indéterminées
- ✓ Le fleurissement pour chaque catégorie devra être visible de la voie publique, le jugement s'effectuant depuis le domaine public.
- ✓ Les talençais inscrits au concours communal des « Jardins, Balcons et Trottoirs Fleuris » acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

3 : Inscription au concours

- ✓ Un bulletin d'inscription est à remplir lisiblement avec le choix de la catégorie (un seul choix)
- ✓ Le bulletin devra être remis par courrier ou par mail aux adresses indiquées sur celui-ci
- ✓ Date limite : 15 mai 2023

4 : Récompenses

- ✓ Les participants de chaque catégorie se verront remettre un prix pour les 3 premiers de chaque catégorie
- ✓ Le jury décidera également de récompense(s) spéciale(s)

5 : Photos

Les participants acceptent que des photos de leur fleurissement, prises à partir de la voie publique, soient réalisées par les membres du jury et autorisent la publication dans le journal municipal, sur le site internet de la ville, sur les réseaux sociaux de la Ville et dans la presse locale, sans contrepartie.

6 : Résultats et remise des prix

Chaque participant sera personnellement informé par courrier ou par mail de la date de remise officielle des prix. Durant cette cérémonie, le classement sera annoncé. La diffusion des résultats sera publiée sur différents supports de communication de la Ville et pourra être communiquée à la presse locale.